



La Régie des déchets de la Rouge planifie de composter les matières organiques de la municipalité de La Minerve

D'ici 2020, il sera interdit au Québec d'enfouir les matières organiques c'est-à-dire les restes de table et les résidus verts (feuilles mortes, résidus de jardin et branches). Rappelons que plus de 50 % du bac à déchets d'un citoyen à consommation moyenne est composé de matières organiques, et que 30 % du contenu du bac noir pourrait être détourné à court terme.

En mettant en place une nouvelle collecte qui consiste à l'ajout d'un bac, le bac brun, et en compostant les matières organiques, cela aura un impact significatif au site d'enfouissement sur les nuisances comme l'émission de méthane, les odeurs, les oiseaux indésirables, le traitement des eaux et la durée de vie du site d'enfouissement. De plus, cette matière une fois compostée sera redonnée sans frais aux citoyens et à la municipalité pour utilisation dans les jardins ou les parterres.

Suite à un processus rigoureux de respect des exigences du gouvernement, la Régie des déchets de la Rouge (RIDR), en collaboration avec les MRC des Laurentides et d'Antoine-Labelle ainsi que les villes participantes, met tout en œuvre afin de pouvoir construire l'installation de compostage dès l'été 2017 (date conditionnelle aux autorisations du gouvernement) et permettre à la municipalité de débiter la collecte des bacs bruns pour l'automne 2017.

Sous le slogan «Composter, c'est à notre portée», ce nouveau service de collecte, permettra aux citoyens de se départir de l'ensemble de leurs matières organiques, même celles qui habituellement ne sont pas mises dans les composteurs domestiques (viandes, produits laitiers, litières de petits animaux, etc). Toutes les informations seront communiquées en temps et lieu et des séances d'information seront également offertes.

Déjà, plus d'un million de québécois participe à la collecte des bacs bruns. D'ici 2019, 10 municipalités membres de la RIDR feront composter leurs matières organiques à son nouveau site de compostage.

Cette activité s'inscrit dans le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint 2016-2020 adopté en août 2016 par les MRC d'Antoine-Labelle, des Pays-d'en-Haut et des Laurentides.